

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion DP Lorraine du 19 mai 2016

Question 1 :

A plusieurs reprises, les contrats de collaborateurs CDD travaillant à la locale de Metz parviennent aux intéressés après leur prestation.

La direction peut-elle veiller à ce que des consignes soient données afin que les contrats arrivent tous sur l'imprimante du rédacteur en chef de Metz, afin d'éviter les retards?

La direction va donner des consignes en ce sens. Concernant les contrats dont les motifs sont autres que le remplacement d'un salarié de Metz, la direction va réfléchir à une solution à mettre en œuvre afin d'éviter ces retards.

Pour rappel : légalement, un salarié CDD ou intermittent doit signer son contrat au plus tard 48h après sa prise de service, faute de quoi le contrat est présumé être un CDI sans période d'essai !

Question 2 :

En l'absence de la personne qui s'occupe du courrier, ce dernier n'est pas toujours remplacé, ce qui occasionne des dysfonctionnements dans la transmission de la navette à Metz (notamment où la sacoche n'est pas transmise ces jours-là). Dernier exemple en date le vendredi 6 mai : aucun courrier n'est parti vers Metz, des documents attendus -dont un contrat CDD- sont arrivés le mercredi ! La CDD était repartie !! La direction peut-elle veiller à ce que la navette circule bien du lundi au vendredi

La Direction a répondu qu'elle veillera à ce que ce dysfonctionnement ne se reproduise plus.

Question 3 :

Il était initialement prévu que, lors du déménagement de la locale de Metz, l'intégralité du matériel (et notamment celui destiné au montage) soit renouvelé. La direction peut-elle nous confirmer que ce sera bien le cas ?

La direction nous confirme que le matériel sera renouvelé et que des monteurs de Metz ont participé à Paris à des démonstrations du nouveau matériel.

Il est à noter cependant quelques changements par rapport au projet initial. Le choix de la direction technique parisienne est d'uniformiser les équipements des locales. Par exemple pour le banc de montage, il n'y aura plus de sortie SDI, donc plus de moniteur de contrôle vidéo, mais un écran de bureautique de 27 pouces. La locale ne sera plus en capacité de diffuser depuis l'AVID, tout passera en mode fichier. Les monteurs font quand même remarquer que ce choix imposé leur offrira une qualité de travail réduite (ex : ils ne verront plus s'il y a une inversion de trame. Ce à quoi la direction répond qu'il s'agit d'un épiphénomène.

Les élus conviennent que ce choix technique est décidé par Paris, mais au-delà on peut y voir très certainement aussi un choix stratégique.

Question 4 :

La question de l'irrégularité dans la parution du tableau des présences/absences à 4 semaines déjà posée dans cette instance en mars et en avril est malheureusement toujours d'actualité. La Direction a répondu que cette situation était exceptionnelle et que les choses devaient rentrer dans l'ordre très prochainement. Ce n'est toujours pas le cas !

Quelles mesures la direction va-t-elle enfin mettre en place pour résoudre le problème qui a des impacts sur de nombreux salariés ?

La direction nous informe qu'une partie du retard a été rattrapée.

Les élus constatent s'il y a un mieux au niveau du service technique, le BRI est toujours très en retard ! Nous espérons que le problème soit réglé le plus rapidement possible

A noter que la direction a demandé aux assistantes le mardi 17 mai de sortir 2 semaines de prévis car il y a avait encore une question aux DP !!

La prochaine réunion de DP se tiendra à Nancy le 23 juin 2016.

Vos déléguées du personnel FO

Catherine Reggianini

Sophie Bartholmé